



Aide au logement

Les étudiants qui remplissent les conditions de ressources peuvent bénéficier d'une aide au logement par la Caisse d'Allocations Familiales. La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Vous pouvez tout d'abord réaliser une simulation d'aide au logement sur le site de la CAF. Cela vous permettra de connaître à quel montant vous pouvez prétendre. Le calcul est fondé à partir des propres revenus du locataire (et non pas ceux des parents contrairement au CROUS) : [votre simulation](#)

La demande peut être effectuée en ligne sur le site de la CAF, ou bien en téléchargeant et retournant le formulaire présent sur le site.

Cette demande peut être faite à tout moment. Un délai de deux mois après la demande est prescrit avant de recevoir pour la première fois l'aide. Elle est ensuite versée chaque mois sur le compte bancaire du locataire.

Vous pouvez télécharger le guide pratique de l'aide au logement édité par la CAF de Lyon, en bas de page.